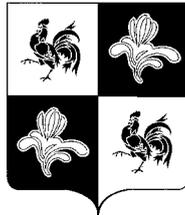


Parlement francophone bruxellois
(Assemblée de la Commission communautaire française)



12 juin 2015

SESSION ORDINAIRE 2014-2015

PROPOSITION DE RÉOLUTION

relative à la sensibilisation à la fibromyalgie

déposée par

Mme Martine Payfa, M. Zahoor Ellahi Manzoor, Mme Anne Charlotte d'Ursel,
Mme Barbara d'Ursel-de Lobkowicz, M. André du Bus de Warnaffe et Mme Zoé Genot

au nom de la commission de la Santé

AMENDEMENTS APRÈS RAPPORT

Amendement n° 1

« demande au gouvernement fédéral en particulier :

ajouter :

« • *d'introduire la fibromyalgie dans le BOBI (barème officiel belge des invalidités), pour que, notamment, la fibromyalgie puisse être reconnue comme cause d'incapacité de travail ou d'invalidité pour les travailleurs qui en sont atteints* ». »

JUSTIFICATION

Les auteures ont justifié leur amendement oralement [voir CR 17 (2014-2015)].

Claire GERAETS
Mathilde EL BAKRI
Evelyne HUYTEBROECK

Amendement n° 2

Dans le point 2 du dispositif, remplacer les mots « demande au Gouvernement fédéral en particulier » **par les mots** « *demande au Gouvernement francophone bruxellois d'intercéder auprès du Gouvernement fédéral, afin :* ».

JUSTIFICATION

Dans le cadre d'une résolution, il n'appartient pas à un parlement de s'adresser directement au gouvernement d'une autre entité fédérée ou au Gouvernement fédéral.

En effet, en l'espèce, le Parlement francophone bruxellois doit s'adresser au Gouvernement francophone bruxellois afin que celui-ci prenne les contacts avec le Gouvernement fédéral.

Il s'agit d'une pratique parlementaire liée au fédéralisme.

Martine PAYFA
André du BUS de WARNAFFE
Véronique JAMOULLE